

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : MERCANTOR GOLD  
Design code : A9396G  
Identifiant Unique De Formulation (UFI) : 7XD3-W0EC-T00H-AGX7

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide  
Restrictions d'emploi recommandées : utilisation professionnelle

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France  
Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00  
Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10  
Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : fds.fr@syngenta.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B      H317: Peut provoquer une allergie cutanée.  
Irritation oculaire, Catégorie 2      H319: Provoque une sévère irritation des yeux.  
Danger à court terme (aigu) pour le milieu      H400: Très toxique pour les organismes

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

aquatique, Catégorie 1  
Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

aquatiques.  
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.

#### Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection.

#### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:  
Laver abondamment à l'eau.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P391 Recueillir le produit répandu.

#### Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

S-métolachlore

#### Étiquetage supplémentaire

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
S-métolachlore	87392-12-9  607-432-00-4	Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410  Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 10	>= 70 - < 90
poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-	99734-09-5	Aquatic Chronic 3; H412	>= 2,5 - < 10
calcium dodecylbenzene sulphonate	26264-06-2 247-557-8 01-2119560592-37	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412	>= 3 - < 10
hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	Non attribuée 922-153-0 01-2119451097-39	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 2; H411 EUH066	>= 2,5 - < 10
2-méthylpropan-1-ol	78-83-1 201-148-0 603-108-00-1 01-2119484609-23	Flam. Liq. 3; H226 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H336 (Système nerveux central)	>= 1 - < 3

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

		STOT SE 3; H335 (Système respiratoire)	
--	--	---	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.  
Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole et/ou des solvants aromatiques.

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.  
Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10).  
L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.  
La distance de retour de flamme peut être considérable.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.  
Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
- 

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.  
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.  
Enlever toute source d'ignition.  
Attention au retour de flamme.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
-

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.  
Nettoyer à l'aide de détergents. Eviter les solvants.  
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

---

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver dans un endroit équipé de sprinklers. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Défense de fumer.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

---

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur	Paramètres de contrôle	Base
------------	---------	----------------	------------------------	------

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

		(Type d'exposition)		
S-métolachlore	87392-12-9	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta
hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	Non attribuée	TWA	8 ppm 50 mg/m <sup>3</sup>	Fournisseur
2-méthylpropan-1-ol	78-83-1	VME	50 ppm 150 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
calcium dodecylbenzene sulphonate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	52 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	52 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	52 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	52 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	57,2 mg/kg
2-méthylpropan-1-ol	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets systémiques	80 mg/kg
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets locaux	1,57 mg/cm <sup>2</sup>
	Travailleurs	Dermale	Aigu - effets locaux	1,57 mg/cm <sup>2</sup>
hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	310 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	55 mg/m <sup>3</sup>
hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques, Long terme - effets locaux	25 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	151 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	32 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg
	Consommateurs	Oral(e)	Long terme - effets systémiques	7,5 mg/kg

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
calcium dodecylbenzene sulphonate	Eau douce	0,28 mg/l
	Eau de mer	0,458 mg/l
	Eau douce - intermittent	0,654 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	50 mg/l
2-méthylpropan-1-ol	Sédiment d'eau douce	27,5 mg/kg
	Sédiment marin	2,75 mg/kg
	Eau douce	0,4 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0,0699 mg/kg
	Sédiment marin	0,152 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	1,52 mg/kg
	Eau de mer	0,04 mg/l

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES CONCERNANT LE CONTROLE DE L'EXPOSITION/LA PROTECTION INDIVIDUELLE SONT DESTINEES A LA FABRICATION, LA FORMULATION ET L'EMBALLAGE. POUR DES USAGES COMMERCIAUX ET/OU L'USAGE AGRICOLE, CONSULTER L'ETIQUETTE DU PRODUIT.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Veillez toujours porter des lunettes de protection lorsqu'on ne peut exclure un risque de contact du produit avec les yeux par inadvertance.  
L'équipement doit être conforme à l'EN 166

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile  
Délai de rupture : > 480 mn  
Épaisseur du gant : 0,5 mm

Remarques : Porter des gants de protection. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre



## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

- autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Porter selon besoins:  
Vêtements étanches
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement. Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

- Eau : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
- 

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Etat physique : liquide  
Couleur : jaune clair à brun foncé
- Odeur : Donnée non disponible  
Seuil olfactif : Donnée non disponible
- Point/intervalle de fusion : Donnée non disponible  
Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible  
Inflammabilité : Donnée non disponible  
Limite d'explosivité, : Donnée non disponible

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

supérieure / Limite  
d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure : Donnée non disponible  
/ Limite d'inflammabilité  
inférieure

Point d'éclair : 81 °C  
Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens

Température d'auto-  
inflammabilité : 415 °C  
Température de  
décomposition : Donnée non disponible  
pH : 4 - 8  
Concentration: 1 % w/v

Viscosité  
Viscosité, dynamique : 128 mPa.s (20 °C)  
36,6 mPa.s (40 °C)  
Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)  
Solubilité dans d'autres  
solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : Donnée non disponible  
Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 1,11 g/cm<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme  
comburant.

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Tension superficielle : 32,1 mN/m, 1 %, 20 °C

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune raisonnablement prévisible.

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

#### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

---

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables :  
Ingestion  
Inhalation  
Contact avec la peau  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,09 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

##### Composants:

##### **S-métolachlore:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.672 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 2,91 mg/l

---

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

### **2-méthylpropan-1-ol:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.830 - 3.350 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 24,6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 - 2.460 mg/kg

### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

#### **Composants:**

##### **S-métolachlore:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

##### **calcium dodecylbenzene sulphonate:**

Résultat : Irritant pour la peau.

##### **hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene:**

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

##### **2-méthylpropan-1-ol:**

Résultat : Irritant pour la peau.

### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

#### **Produit:**

Espèce : Lapin

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Résultat : Irritation des yeux  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

### Composants:

#### **S-métolachlore:**

Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### **calcium dodecylbenzene sulphonate:**

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

#### **2-méthylpropan-1-ol:**

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### Produit:

Type de Test	: Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	: Cochon d'Inde
Résultat	: Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

### Composants:

#### **S-métolachlore:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.

#### **2-méthylpropan-1-ol:**

Espèce : Cochon d'Inde  
Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.  
Remarques : L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### Composants:

#### **S-métolachlore:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

#### **poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-:**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### Cancérogénicité

#### Composants:

##### **S-métolachlore:**

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

### Toxicité pour la reproduction

#### Composants:

##### **S-métolachlore:**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

#### Composants:

##### **2-méthylpropan-1-ol:**

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires., La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec effets narcotiques.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **S-métolachlore:**

Remarques : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité par aspiration

#### Composants:

##### **hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene:**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Produit:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 8,8 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 28,1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,09 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

EC10 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,034 mg/l

Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,022 mg/l

Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 96 h

CE50r (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0,23 mg/l  
Durée d'exposition: 7 j

EC10 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0,012 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 7 j

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue)): 0,0022 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 7 j

**Composants:**

**S-métolachlore:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 1,23 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 1,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les : CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

algues/plantes aquatiques      0,077 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):  
0,016 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 96 h

CE50 (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,023 mg/l  
Durée d'exposition: 14 j

NOEC (Lemna gibba (Lentille d'eau bossue )): 0,0076 mg/l  
Durée d'exposition: 14 j

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)      :    10

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)      :    NOEC: 0,03 mg/l  
Durée d'exposition: 35 d  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)      :    NOEC: 0,13 mg/l  
Durée d'exposition: 28 d  
Espèce: Americamysis bahia (crevette de Mysid)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)      :    10

### **poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité aiguë pour le milieu aquatique      :    Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique      :    Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **calcium dodecylbenzene sulphonate:**

#### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique      :    Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### **hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene:**

Toxicité pour les poissons      :    LL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 3,6 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés      :    EL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 1,1 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h



## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

aquatiques      Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques      :      EL50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 7,9 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

NOELR (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 0,22 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 72 h  
Remarques: L'information fournie est basée sur les données de substances similaires.

### Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique      :      Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2-méthylpropan-1-ol:

Toxicité pour les poissons      :      CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 1.430 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques      :      CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 1.100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques      :      CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)): 1.799 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)      :      NOEC: 20 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

#### **S-métolachlore:**

Biodégradabilité      :      Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau      :      Dégradation par périodes de demi-vie: 53 - 147 j  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

#### **poly(oxy-1,2-ethanediyl), -[2,4,6-tris(1-phenylethyl)phenyl]- -hydroxy-:**

Biodégradabilité      :      Résultat: Difficilement biodégradable.

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

### **hydrocarbons, C10-C13, aromatics, <1% naphthalene:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

### **2-méthylpropan-1-ol:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **S-métolachlore:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,05 (25 °C)

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### **S-métolachlore:**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: Modérément mobile dans les sols

Stabilité dans le sol : Temps de dissipation: 12 - 46 j  
Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50)  
Remarques: Le produit n'est pas persistant.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### Composants:

#### **2-méthylpropan-1-ol:**

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.
- Code des déchets : emballages souillés  
15 01 10, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
- 

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN : UN 3082  
ADR : UN 3082  
RID : UN 3082  
IMDG : UN 3082  
IATA : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(S-METOLACHLOR)
- ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(S-METOLACHLOR)
- RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
-

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.  
(S-METOLACHLOR)

**IMDG** : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.  
(S-METOLACHLOR)

**IATA** : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.  
(S-METOLACHLOR)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADN** : 9  
**ADR** : 9  
**RID** : 9  
**IMDG** : 9  
**IATA** : 9

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADN**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**ADR**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9  
Code de restriction en tunnels : (-)

**RID**  
Groupe d'emballage : III  
Code de classification : M6  
Numéro d'identification du danger : 90  
Étiquettes : 9

**IMDG**  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : 9  
EmS Code : F-A, S-F

**IATA (Cargo)**  
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

Étiquettes : Miscellaneous

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964

Instruction d' emballage (LQ) : Y964

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **IMDG**

Polluant marin : oui

### **IATA (Passager)**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **IATA (Cargo)**

Dangereux pour l'environnement : oui

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### **14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation : Non applicable

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

(Article 59).

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : 84

Installations classées pour la protection de l'environnement (Code de l'environnement R511-9) : 1436, 4510

### Autres réglementations:

Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Délai de rentrée sur les parcelles traitées : 48 heures.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H226 : Liquide et vapeurs inflammables.  
H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 : Provoque une irritation cutanée.  
H317 : Peut provoquer une allergie cutanée.  
H318 : Provoque de graves lésions des yeux.  
H335 : Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

- H412 : néfastes à long terme.  
: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- EUH066 : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### Texte complet pour autres abréviations

- Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique  
Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique  
Asp. Tox. : Danger par aspiration  
Eye Dam. : Lésions oculaires graves  
Flam. Liq. : Liquides inflammables  
Skin Irrit. : Irritation cutanée  
Skin Sens. : Sensibilisation cutanée  
STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (INRS)
- FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des

## MERCANTOR GOLD

Version 6.0      Date de révision: 03.11.2021      Numéro de la FDS: S1383263117      Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

---

substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Skin Sens. 1B	H317
Eye Irrit. 2	H319
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits  
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédente sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

FR / FR